

Ville de Grigny

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Lundi 17 octobre 2016

L'An Deux Mille Seize, le lundi 17 octobre, à 21 H 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIH - M. AUBRY - C. RENKLICAY - C. MABANZA - L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - D. DIARRA.

Absents excusés représentés : 8

F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY - M. GAMINETTE représenté par C. VAZQUEZ - A. QUAROUACH représenté par S. LAATIRISS - Y. BOUKANTAR représenté par M. AUBRY - M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND - Y. ITOUA représentée par C. MABANZA - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par F. NDOMBELE

Absents excusés : 2

J. BORTOLI - T. DIAWARA

Absents : 4

S. BENDIAB - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

DEL-2016-0085 : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les sinistrés de HAÏTI dans le cadre de l'ouragan d'octobre 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ouragan qui a frappé HAÏTI en octobre 2016 et le dramatique bilan de cette catastrophe majeure.

Page 1 sur 2

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide d'apporter sa contribution pour venir en aide aux habitants d'HAÏTI sinistrés, au travers d'associations actives sur le terrain en accordant une subvention exceptionnelle de 1500 euros répartie comme suit :

- 500 € : Croix-Rouge,
- 500 € : Secours Catholique,
- 500 € : Secours Populaire.

Dit que la dépense afférente sera imputée au chapitre correspondant du budget communal.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 25 OCT. 2016

Transmis en Préfecture le : 25 OCT. 2016